

CONSEIL D'ADMINISTRATION

661^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

12 mai 2026, à 18 h 30
Salle VD-237 du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion

Membres présent(e)s	Mesdames Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama, Dominique Leduc (<i>départ à 20 h 13</i>), Sophie Paquette et messieurs James-William Caron, Marc-André D'Amour, Mathis Godhue, Hugo Lachance, Etienne Leduc et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Chantal Malouin, Isabelle Prigent, Isabelle St-Hilaire Vézina et messieurs Jean-François Bolduc et Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) du milieu universitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Raphaëlle Lebeuf (<i>présidente de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield</i>), Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Liam Chrétien (<i>vice-président général de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield</i>), Robert Ranger et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1. Présentation de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield (AECV)
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 659^e assemblée régulière
 - 3.2. Procès-verbal de la 660^e assemblée extraordinaire
 - 3.3. Affaires découlant des procès-verbaux
 - 3.3.1. Suivi des recommandations de l'auditeur externe (rapport financier annuel)
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Exercice annuel de révision des devis scolaires
 - 4.2. MES – Lettre de la sous-ministre Paule De Blois – nouvelles modalités entourant le gel de recrutement
 - 4.3. MES – Lettre du directeur Pierre-Luc Bonneville – Demande d'aide financière pour les apprentissages en milieu de travail (AMT)
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbaux de la 990^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de la 6^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026

- 5.3. Procès-verbal de la 4^e rencontre du comité sur les ressources humaines tenue le 21 novembre 2025
 6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.2. Adoption du Règlement sur l'admission et sur l'inscription des étudiant(e)s (DE-95-RE-01) révisé
 - 6.3. Nomination d'un secrétaire de comités de sélection en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)
 7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption d'une attestation d'études collégiales (AEC) – Coordination du travail de bureau
 - 7.1.1. Faits saillants des développements à la Direction de la Formation continue et du Service aux entreprises
 - 7.2. Acquisition d'ordinateurs de table et de portables
 - 7.3. Octroi de contrat – Acquisition de centres d'usinage CNC 5-axes pour le département de techniques de génie mécanique
 - 7.4. Octroi de contrat – Travaux de reconstruction de la cuisine
 - 7.5. Octroi de mandat – Acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes / Mandat CAG 2026-8227-50
 - 7.6. Adoption du nom de la bibliothèque du Cégep de Valleyfield
 8. Points d'information
 - 8.1. Plan de transition – Bibliothèque Armand-Frappier
 - 8.2. Clôture du projet de réaménagement du G-300
 - 8.3. Du président
 - 8.3.1. Calendrier des rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2026-2027
 - 8.4. Du directeur général
 - 8.4.1. Revue de presse du 16 mars au 4 mai 2026
 - 8.5. Du directeur des études
 - 8.5.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 2^e tour SRAM
 9. Date et heure de la prochaine assemblée : 16 juin 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20
 10. Clôture de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 33, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de madame Julie Dunn, vice-présidente. Mme Dunn remercie M. Daniel Sauvé, gestionnaire administratif du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion, pour l'accueil et la visite. Elle salue également l'implication de Mme Michèle Kama, qui termine son implication au sein du conseil d'administration après un mandat de deux ans.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Dunn dépose l'ordre du jour de la 661^e assemblée régulière du 12 mai 2026 pour adoption.

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-661.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1. Présentation de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield (AECV)

Mme Julie Dunn introduit Mme Raphaëlle Leboeuf, présidente de l'AECV, et M. Liam Chrétien, vice-président général de l'AECV. Ils sont présents afin de présenter aux membres du conseil d'administration les différentes activités mises en place pour les étudiant(e)s du Cégep. M. Marc Rémillard, directeur général, remercie les membres de l'AECV présents et souligne l'importance des services et activités offerts par l'Association. Une présentation PowerPoint est effectuée.

À la fin de la présentation, M. James-William Caron salue le travail réalisé et la vision proposée au sein du Plan stratégique de l'AECV. M. Rémillard remercie les membres de l'Association et la qualité des idées et des stratégies proposées pour les étudiant(e)s.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 659^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Marc-André d'Amour
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-661.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 659^e assemblée
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la 660^e assemblée extraordinaire

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-661.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 660^e assemblée
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.659.7.2.2 Nomination – DEC honorifique

M. Rémillard informe les membres que la remise du DEC honorifique sera effectuée le 27 mai, à la première cérémonie de fin d'études à la récipiendaire.

Ref.CA.659.7.6 7.6. Modification – Appel d'offres de services d'agents de sécurité – Huis clos pour la nomination des membres du comité de sélection

Il est possible que le comité de sélection doive être modifié, car l'appel d'offre est retardé.

3.3.1. Suivis des recommandations de l'auditeur externe (rapport financier annuel)

Mme Annie Bélisle-L'Anglais présente le document déposé. Il s'agit de cinq éléments de recommandations formulés par Deloitte.

4. Correspondance

4.1. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Exercice annuel de révision des devis scolaires

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard donne quelques explications sur l'exercice. Il précise que l'espace est suffisant pour le campus principal. Le devis du Centre d'études collégiales de Saint-Constant devrait être augmenté en raison de la hausse d'effectifs étudiant. La lettre confirme également le premier devis pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion assurant le financement. La prochaine étape pour ce centre sera de confirmer sa permanence.

4.2. MES – Lettre de la sous-ministre Paule De Blois – nouvelles modalités entourant le gel de recrutement

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard explique les assouplissements additionnels afin de rendre plus autonomes les cégeps pour combler les besoins en termes d'employé(e)s et éviter d'obtenir une autorisation du Conseil du Trésor.

4.3. MES – Lettre du directeur Pierre-Luc Bonneville – Demande d'aide financière pour les apprentissages en milieu de travail (AMT)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Etienne Leduc, directeur des études, explique le concept AMT et les programmes qui possèdent déjà cette appellation, qui favorise des heures d'apprentissage en milieu de travail.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 990^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.2. Procès-verbal de la 6^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.3. Procès-verbal de la 4^e rencontre du comité sur les ressources humaines tenue le 21 novembre 2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 20 étudiants qui se voit décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- trois étudiants à l'automne 2025
- dix-sept étudiants à l'hiver 2026

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 11 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- deux étudiants à l'hiver 2025
- un étudiant à l'été 2025
- deux étudiants à l'automne 2025
- six étudiants à l'hiver 2026

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Dominique Leduc

Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-661.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 12 mai 2026, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 11 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2026042401.

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Adoption du Règlement sur l'admission et sur l'inscription des étudiant(e)s (DE-95-RE-01) révisé

À la suite de nouvelles obligations légales et de nouvelles réalités technologiques et administratives, la Direction des études a révisé le Règlement sur l'admission et sur l'inscription des étudiant(e)s (DE-95-RE-01).

Au cours de ses travaux, des consultations ont été menées auprès de différents groupes. Le principal groupe consulté a été le comité de gestion pédagogique formé des cadres de la Direction des études, de la Direction des affaires étudiantes et de la Direction de la Formation continue et du Service aux entreprises.

Plus récemment, le comité de gestion a été informé de l'avancement du projet, ouvrant ainsi la voie aux consultations officielles auprès des instances concernées. À la suite de la commission des études du 11 mars 2026, au cours de laquelle les modifications au Règlement ont été déposées (modifications constituant l'ensemble des nouveaux articles du règlement), la consultation auprès des trois syndicats (le Syndicat des enseignant(e)s, le Syndicat des professionnel(le)s et le Syndicat du personnel de soutien), ainsi qu'auprès de l'Association des cadres du Cégep de Valleyfield a été officiellement lancée. La date butoir pour la transmission des commentaires à la Direction des études a été fixée au 10 avril 2026.

Considérant qu'aucun commentaire n'a été émis dans le cadre de la consultation officielle s'étant terminée le 10 avril 2026;

Considérant les discussions, réflexions et échanges qui ont eu lieu, à plus d'une reprise, auprès de groupes de travail ou d'instances pertinentes en lien avec ce règlement;

Considérant que les modifications proposées ont été adoptées à la commission des études du 15 avril 2026;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-661.6.2

D'adopter le Règlement sur l'admission et sur l'inscription des étudiant(e)s (DE-95-RE-01) révisé tel que déposé au conseil d'administration du 12 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Nomination d'un secrétaire de comités de sélection en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) demande que soient désignés les employé(e)s qui exerceront la fonction de secrétaire de comités de sélection (SCS) pour le Cégep en application des règlements de contrats d'approvisionnement, de contrats en matière de technologies de l'information, de services et de travaux de construction des organismes publics.

À cette fin, deux employé(e)s du Cégep sont déjà désigné(e)s comme secrétaires de comités de sélection. Puisque ces employé(e)s pourraient devoir s'absenter du travail, il est souhaitable de prévoir un(e) troisième secrétaire de comités de sélection pour leur remplacement et obtenir l'attestation du SCT. Pour ce faire, il doit suivre la démarche suivante :

- Formation de base sur la LCOP sous forme de webinaire (en 3 parties);
- Formation incluant des capsules de formation et une formation sous forme de webinaire (5 sections sur la gestion contractuelle);
- Participation à une cohorte de futurs secrétaires de sélection s'échelonnant sur 21 jours, à raison de 2 heures par semaine;
- 4 autoformations sous forme de lectures;
- Examen SCS (le sous-secrétariat au marché public procédera à une vérification de la participation à l'ensemble des activités de formation préalables à l'examen);
- Attestation SCS (valide pour une durée de 2 ans à compter de la date de délivrance);

- Formation continue (assister aux diverses activités de formation dans le but de maintenir les connaissances à jour; si plus de deux absences consécutives à ces activités, l'attestation peut être retirée);
- Suivi de formation continue (document à remplir pour confirmer le parcours des diverses activités de formation à titre de SCS).

Pour tenir ce rôle de secrétaire de comités de sélection, il est recommandé de nommer madame Karine Roy, technicienne en administration au Service de l'approvisionnement à la Direction des services administratifs.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les directives qui en découlent;

Considérant l'obligation du Cégep de nommer des secrétaires de comités de sélection en application des règlements de contrats d'approvisionnement, de contrats en matière de technologies de l'information, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-661.6.3

DE NOMMER MADAME KARINE ROY, technicienne en administration à l'approvisionnement, pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection en application aux différents règlements découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption d'une attestation d'études collégiales (AEC) – Coordination du travail de bureau

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et du Service aux entreprises, présente le point.

Depuis 2022, une refonte de la formation collégiale en administration et gestion a conduit vers le nouveau programme du Diplôme d'études collégiales en Techniques d'administration et de gestion (410.G0). Ce nouveau programme a été conçu pour être plus large et plus flexible, puisqu'il remplace trois DEC distincts qui offraient des spécialisations variées : Bureautique, Comptabilité et gestion, ainsi que Gestion de commerces.

En parallèle, le Ministère a lancé un appel pour la création d'un consortium de cégeps afin de faire le point sur la situation des AEC en Bureautique et d'élaborer un programme d'AEC harmonisé pour l'ensemble du réseau collégial. Le Cégep Garneau et le Collège de Maisonneuve ont agi à titre de maîtres d'œuvre dans ce projet, accompagné d'un groupe de validation élargi comprenant 11 cégeps, dont le Cégep de Valleyfield.

Le nouveau programme d'études de l'AEC en Coordination du travail administratif a pour objectif premier de former adéquatement les futur(e)s agent(e)s d'administration afin que ceux-ci (celles-ci) puissent évoluer, performer et se démarquer dans un environnement administratif complexe.

Pour ce faire, le nouveau programme met l'accent sur l'acquisition et le développement des compétences suivantes :

- les compétences numériques / technologiques;
- les compétences en communication;
- les compétences relationnelles;
- les compétences organisationnelles.

Le programme comprend un tronc commun de 14 compétences pour une durée de 960 heures. Par la suite, il est possible de choisir entre deux profils de sortie permettant l'intégration des futur(e)s diplômé(e)s au marché du travail, soit par la coordination de projets (105 heures), soit par une activité de stage en entreprise (150 heures).

Des compétences optionnelles pourraient aussi être ajoutées dans une perspective de complémentarité aux compétences obligatoires.

Nous recommandons au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter l'AEC en Coordination du travail administratif (LCA.GU).

Mme Lyne Demers pose une question à la fin de la présentation. Elle précise que ce type de fonction va grandement évolué en raison des changements technologiques notamment et souhaite savoir quelles sont les possibilités d'adapter le programme en cours de route. Mme Barrette précise que les modifications sont possibles au sein du programme en cas de besoin (ajouts de compétences par exemple).

Considérant la mission au Cégep de Valleyfield en matière de formation de la main-d'œuvre;

Considérant le besoin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 15 avril 2026;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-661.7.1

**D'ADOPTER L'ATTESTATION D'ÉTUDES collégiales
en Coordination du travail administratif (LCA.GU).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1.1. Faits saillants des développements à la Direction de la Formation continue et du Service aux entreprises

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et du Service aux entreprises, présente le point. Une présentation PowerPoint est effectuée. Celle-ci résume les différentes offres de formations et les récents développements au sein de la Direction. À la fin de la présentation, certains membres précisent la qualité des relations et du service offert au sein de l'équipe du Service aux entreprises.

7.2. Octroi de mandat – Acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes / Mandat CAG 2026-8227-50

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le mandat 2023-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) se terminera le 31 août 2026. Les deux années d'options ne sont donc pas exercées. Donc, à compter du 1er septembre 2026, le CAG démarrera un nouveau mandat pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes, soit le mandat 2026-8227-50. En vertu de la Loi visant principalement à instituer le CAG, ce dernier doit obtenir un mandat de participation pour joindre le regroupement de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à cette entente. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir des équipements et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Comme pour d'autres mandats, il est obligatoire d'y participer, à moins d'avoir de bonnes justifications de ne pas y être. Mentionnons également que le temps passé à préparer des appels d'offres pour des fournisseurs de matériel informatique ainsi que les coûts supérieurs à une entente de volume sont quelques raisons pour lesquelles il est profitable pour le cégep de continuer de participer à ce mandat.

Le CAG a évalué qu'il serait opportun de procéder à un appel d'offres pour conclure un contrat de 5 ans, soit 2 ans avec trois options de renouvellement de 12 mois chacune, dans le but d'intéresser les fournisseurs potentiels et d'offrir une stabilité des produits pour les établissements participants. Vous pouvez consulter le détail des prévisions d'achat pour les 5 prochaines années pour l'ensemble du mandat dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Description	Quantité estimée	Coût unitaire estimé	Total estimé
Postes de table	Ordinateurs de bureau de tailles variées avec processeur Intel Core i5, 16 Go de mémoire, stockage SSD 512 Go	1000	1250 \$	1 200 000 \$

Portables standard	Portables de tailles variées avec processeur Intel Core i5, 16 Go de mémoire, stockage SSD 512 Go	1200	1600 \$	1 920 000 \$
Équipements robustes	Portables ou tablettes plus résistantes	10	2000 \$	20 000 \$
Moniteurs	Écrans de 21,1 et 22 po	750	150 \$	112 500 \$
Tablettes	Tablettes iPad ou équivalent	250	1000 \$	250 000 \$
Accessoires	Stations d'accueil, claviers et souris sans-fil	250	250 \$	62 500 \$

Nous prenons pour hypothèse que les prix resteront stables avec la dernière augmentation majeure que nous venons de vivre. Donc, l'évaluation des coûts totaux de ce mandat est de 3 615 000 \$.

À la fin de la présentation, des questions sont posées au sujet du mandat d'ordinateurs usagés. M. Sauvé précise que le mandat est quasi complété.

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commandes conclu avec plusieurs fournisseurs et dont les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide du MAOB RI (Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque, volet ressources informationnelles);

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-661.7.2

D'AUTORISER LA PARTICIPATION DU CÉGEP DE Valleyfield au CAG pour l'appel d'offres public pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2031 pour une somme maximale de 3 615 000 \$;

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC Rémillard, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Octroi de contrat – Acquisition de centres d'usinage CNC 5-axes pour le département de Techniques de génie mécanique

Mme Annie Bélisle L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le département de génie mécanique possède deux (2) machines CNC 3 axes en fin de vie qui ont été achetées en 2000. La technologie utilisée dans l'industrie a évolué depuis cette acquisition et des machines CNC 5 axes sont maintenant la norme. Ces appareils sont essentiels pour les cours de plusieurs cours des sessions 2 à 6 de la grille de cheminement du programme et le département vise à terme d'avoir quatre (4) centres d'usinage 5 axes au bénéfice de la pédagogie.

Dans le présent projet, deux (2) nouvelles machines ont été incluses de base, car leur budget était planifié. Une troisième machine a été ajoutée en option dans le projet et elle devra faire l'objet d'une demande de subvention future avant que son acquisition ne soit autorisée.

Depuis 2021, le Cégep provisionne certaines sommes des allocations annuelles MAOB pour permettre le remplacement des appareils désuets, totalisant un montant de 500 000 \$ qui a été autorisé au budget d'investissement MAOB 2026-2027. Une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets du Programme Évolution-Compétences - Volet Partenariat pour la formation et l'innovation (PFI) 2025-2026 a été autorisée et une subvention de 366 785 \$ a été confirmée. Enfin, un budget de 125 000 \$ a été autorisé par la Fondation du Cégep de Valleyfield afin de permettre l'acquisition de cette technologie de pointe utilisée dans l'industrie.

Le Cégep a donc procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Six (6) fournisseurs ont téléchargé les documents d'appel d'offres, mais un (1) seul fournisseur a déposé une soumission.

Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 7 avril 2026 :

Nom des soumissionnaires	Sous-total du contrat de base (avant taxes)	Sous-total des options (avant taxes)	Total (avant taxes)
DMG MORI Canada Inc.	973 644,40 \$	477 085,76 \$	1 450 730,16 \$
Évaluation budgétaire (janvier 2026)	888 320,00 \$	444 160,00 \$	1 332 480,00 \$

Le seul soumissionnaire conforme, DMG MORI Canada Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Parmi les cinq (5) fournisseurs ayant téléchargé les documents d'appel d'offres, mais n'ayant pas soumissionné, deux (2) ont complété le questionnaire de non-participation à l'appel d'offres pour identifier les raisons de leur non-participation. Les formulaires reçus se trouvent en pièce jointe. L'un des fournisseurs a identifié que certaines exigences du projet lui semblaient restrictives en faisant référence au type de contrôleurs exigé dans le projet. La justification du département concernant le type de contrôleurs exigé au devis est donc aussi annexée.

Le budget requis pour cette acquisition de deux (2) centres d'usinage, au montant total de 1 041 191 \$ (incluant les taxes nettes), est ventilé comme suit :

- 366 785 \$ financé par le budget du *PFI* ;
- 125 000 \$ financé par le budget de la Fondation ;
- 549 406 \$ financé par les allocations MAOB dont un montant de 49 406 \$ qui provient d'un rehaussement à venir de l'allocation MAOB 2026-2027 annoncé par le ministère de l'Enseignement supérieur après l'adoption du budget d'investissement par le Conseil d'administration du Cégep.

L'acquisition du troisième centre d'usinage, en option dans le cadre de l'appel d'offres, sera confirmée et autorisée ultérieurement.

À la fin de la présentation, des échanges ont lieu entourant l'acquisition des nouvelles machines et les tendances sur le marché du travail.

Considérant que le Cégep a besoin d'au moins deux nouveaux centres d'usinage 5 axes pour le département de Techniques de génie mécanique;

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01) du Cégep;

Considérant qu'un seul fournisseur a soumissionné un prix, mais que l'étude de marché préalable réalisée par le département de Techniques de génie mécanique confirmait que plus d'un fournisseur pouvait répondre aux besoins énoncés dans l'appel d'offres;

Considérant que le seul soumissionnaire est conforme;

Considérant les recommandations du département de Techniques de génie mécanique;

Considérant que cette acquisition sera financée par les budgets du PFI, de la Fondation du Cégep de Valleyfield et des allocations MAOB du Cégep;

Il est proposé par M. Marc- André d'Amour
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-661.7.3

D'OCTROYER LE CONTRAT D'ACQUISITION DE
deux (2) centres d'usinage CNC 5
axes au fournisseur DMG MORI
Canada Inc. pour la somme de
973 644,40 \$ (avant taxes), le tout en
conformité avec les documents de
soumission reçus lors de l'appel
d'offres no. AO-2026-03-10-TGM.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc
Rémillard, directeur général, à autoriser des
modifications pour un maximum de 10 % du montant
initial au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Octroi de contrat – Travaux de reconstruction de la cuisine

Mme Annie Bélisle L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Elle est accompagnée de M. Robert Ranger, coordonnateur aux Ressources matérielles.

À la suite des événements du 4 octobre 2024 au Cégep, la cuisine de la cafétéria a été incendiée et doit être réaménagée.

Suivant les autorisations par le comité exécutif, le Cégep a octroyé les contrats de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les travaux de réaménagement de la cuisine en juillet 2025 et le contrat pour les services professionnels d'un cuisiniste en septembre 2025.

Les derniers mois ont permis la préparation des plans et des devis ainsi que de l'appel d'offres pour la sélection d'un entrepreneur général pour les travaux de reconstruction. Ce travail a impliqué de nombreux échanges et validations auprès de l'expert en sinistre des assurances du Cégep.

Lors de ces échanges, il a été convenu que les assurances ne couvraient pas la conception, la fourniture et l'installation d'un système de gicleurs dans la cuisine, estimé à 50 000 \$ (avant taxes). Un montant total rehaussé à 70 000 \$ (incluant les taxes non récupérées) a donc été autorisé par le conseil d'administration en mars dernier dans le budget d'investissement 2026-2027, via l'allocation de réfection et transformation, afin de financer les éléments non couverts par les assureurs dans ce projet, incluant une franchise de 10 000 \$, et permettre l'intégration de gicleurs dans le projet pour augmenter la protection du bâtiment et la sécurité de la communauté.

Le Cégep a donc procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cinq (5) entreprises ont téléchargé les documents d'appel d'offres.

Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 16 avril 2026 :

Nom des soumissionnaires	Total (<i>avant taxes</i>)
Les Constructions B. Martel Inc.	1 360 000 \$
Construction Émery Paquette Inc.	1 398 000 \$
BAC 9154-1995 Québec Inc	1 473 480 \$
Moyenne des soumissions	1 410 493 \$
Évaluation budgétaire (15 avril 2026)	1 835 187\$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions B. Martel Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Le budget requis pour l'octroi de ce contrat de travaux de construction, au montant total de 1 436 415 \$ (incluant les taxes nettes), est ventilé comme suit :

Descriptif de l'item	Sous-total (<i>incluant les taxes nettes</i>)	Source de financement	Statut du financement à ce jour
Système de gicleurs	22 408 \$	Réfection et transformation du budget d'investissement du Cégep 2026-2027	Confirmé
Travaux généraux de réaménagement	892 936 \$	Couverture d'assurance Sauf franchise de 10 000 \$ en Réfection et transformation	Confirmé
Travaux généraux de réaménagement se détaillant comme suit :	521 071 \$ se ventilant comme suit :	Couverture d'assurance	Non confirmé
1. Démolition générale	9 860 \$		
2. Ventilation/contrôle	176 383 \$		

3. Électricité	134 136 \$		
4- Équipements alimentaires	169 719 \$		
5- Administration et profits	30 973 \$		

La présente résolution est donc conditionnelle à l'acceptation de couverture par les assurances du montant de 521 071 \$ qui n'a pas encore été confirmé. M. Ranger apporte quelques informations supplémentaires entourant les négociations en cours avec les assureurs. Des échanges ont lieu avec les membres.

Considérant le sinistre qui a grandement affecté la cuisine de la cafétéria du Cégep le 4 octobre 2024;

Considérant que le processus d'appel d'offres publics, portant le numéro AO-2026-02-25-RM-CUISINE, est conforme au Règlement les contrats de travaux de construction des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01) du Cégep;

Considérant les cinq (5) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que trois (3) d'entre elles ont déposées une soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte l'évaluation budgétaire du projet réalisé par les professionnels;

Considérant les recommandations favorables de la firme d'architecture Cormier Lefebvre Architectes, de la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc., de la firme de services de cuisiniste Bouthillette Parizeau inc. (BPA) ainsi que de M. Robert Ranger, coordonnateur au Service des ressources matérielles;

Considérant que l'ensemble des dépenses encourues, sauf l'ajout d'un système de gicleurs et une franchise de 10 000 \$, devraient être admissibles au remboursement par les couvertures d'assurances;

Considérant que les travaux de construction seront financés par l'allocation de réfection et transformation du Cégep reçue du ministère de l'Enseignement supérieur pour un montant de 70 000 \$ et par la couverture d'assurances pour un montant de 1 404 007 \$ qui est toujours à confirmer;

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-661.7.4

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX
de reconstruction de la cuisine à l'entreprise Les
Constructions B. Martel Inc. pour la somme de
1 360 000 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec

les documents de soumission reçus lors de l'appel d'offres numéro AO-2026-02-25-RM-CUISINE, sous condition de la confirmation de la couverture complète du contrat, excluant la franchise et le système de gicleurs, par les assurances du Cégep.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Octroi de mandat – Acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes / Mandat CAG 2026-8227-50

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le mandat 2023-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) se terminera le 31 août 2026. Les deux années d'options ne sont donc pas exercées. Donc, à compter du 1^{er} septembre 2026, le CAG démarrera un nouveau mandat pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes, soit le mandat 2026-8227-50. En vertu de la Loi visant principalement à instituer le CAG, ce dernier doit obtenir un mandat de participation pour joindre le regroupement de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à cette entente. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir des équipements et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Comme pour d'autres mandats, il est obligatoire d'y participer, à moins d'avoir de bonnes justifications de ne pas y être. Mentionnons également que le temps passé à préparer des appels d'offres pour des fournisseurs de matériel informatique ainsi que les coûts supérieurs à une entente de volume sont quelques raisons pour lesquelles il est profitable pour le cégep de continuer de participer à ce mandat.

Le CAG a évalué qu'il serait opportun de procéder à un appel d'offres pour conclure un contrat de 5 ans, soit 2 ans avec trois options de renouvellement de 12 mois chacune, dans le but d'intéresser les fournisseurs potentiels et d'offrir une stabilité des produits pour les établissements participants. Vous pouvez consulter le détail des prévisions d'achat pour les 5 prochaines années pour l'ensemble du mandat dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Description	Quantité estimée	Coût unitaire estimé	Total estimé
Postes de table	Ordinateurs de bureau de tailles variées avec processeur Intel Core i5, 16 Go de mémoire, stockage SSD 512 Go	1000	1250 \$	1 200 000 \$

Portables standards	Portables de tailles variées avec processeur Intel Core i5, 16 Go de mémoire, stockage SSD 512 Go	1200	1600 \$	1 920 000 \$
Équipements robustes	Portables ou tablettes plus résistantes	10	2000 \$	20 000 \$
Moniteurs	Écrans de 21,1 et 22 po	750	150 \$	112 500 \$
Tablettes	Tablettes iPad ou équivalent	250	1000 \$	250 000 \$
Accessoires	Stations d'accueil, claviers et souris sans-fil	250	250 \$	62 500 \$

Nous prenons pour hypothèse que les prix resteront stables avec la dernière augmentation majeure que nous venons de vivre. Donc, l'évaluation des coûts totaux de ce mandat est de 3 615 000 \$.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées par les membres. Il est rappelé que le mandat des portables usagés est à part.

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commandes conclu avec plusieurs fournisseurs et dont les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide du MAOB RI (Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque, volet ressources informationnelles);

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par M. Marc-André D'Amour

A-661.7.5

D'AUTORISER LA PARTICIPATION DU CÉGEP DE Valleyfield au CAG pour l'appel d'offres public pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2031 pour une somme maximale de 3 615 000 \$;

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. Adoption du nom de la bibliothèque du Cégep de Valleyfield

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le protocole unissant la bibliothèque du Cégep de Valleyfield à celle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield vient à échéance après près de 30 ans de cohabitation.

Après une analyse effectuée par une consultante externe, le Cégep de Valleyfield annonce à la Ville, lors d'une Corporation de gestion de juin 2024, que le Cégep ne souhaite pas renouveler le protocole d'entente. S'amorce alors un plan de travail conjoint devant mener à la dissolution de la Corporation de gestion, la séparation des biens mobiliers et des ouvrages et le départ de la Ville.

Lors de sa commission des loisirs du 9 mars dernier, le Conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a présenté son orientation de ne pas maintenir l'identité Armand-Frappier pour sa future bibliothèque, si l'identité Armand-Frappier était conservée au sein du Cégep. La conservation du nom Armand-Frappier pour la bibliothèque du Cégep permet de maintenir le lieu dans ses espaces actuels, éviter de créer de la confusion dans la population et s'assurer de conserver le nom de cet illustre diplômé du Séminaire bien présent. La direction du Cégep souhaite conserver le nom Armand-Frappier.

À la commission des études du 15 avril 2026, les membres se disent favorables à préserver le nom d'Armand-Frappier pour sa bibliothèque collégiale.

Considérant que le protocole de gestion d'une bibliothèque commune entre la ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Cégep de Valleyfield prend fin en mars 2027;

Considérant que le Conseil de la ville de Salaberry-de-Valleyfield offre au Cégep le premier droit de regard sur le nom Armand-Frappier pour sa bibliothèque collégiale;

Considérant le souhait de la Direction de conserver le nom d'Armand-Frappier pour sa bibliothèque collégiale;

Considérant que les membres de la commission des études se disent en faveur de préserver le nom d'Armand-Frappier pour sa bibliothèque collégiale;

Considérant l'illustre parcours de M. Armand Frappier, diplômé du Séminaire de Valleyfield en Sciences pures;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Dominique Leduc quitte à 20 h13.

8. Points d'information

8.1. Plan de transition – Bibliothèque Armand-Frappier

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point. Un PowerPoint est présenté. Un autre document est déposé pour présenter le plan de travail de réaménagement des espaces libres au sein du campus principal notamment.

8.2. Clôture du projet de réaménagement du G-300

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, accompagnée de M. Robert Ranger, coordonnateur du Service de ressources matérielles et des services communautaires, présentent le point. Un PowerPoint est présenté séance tenante. Lors de la présentation, des précisions sont apportées quant au montage financier et les principaux contrats octroyés. Des échanges ont lieu avec les membres.

8.3. De la présidente

Mme Dunn souligne sa présence lors de la remise de bourses avec les partenaires de la Fondation, au Pôle municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 7 mai dernier.

8.3.1. Calendrier des rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2026-2027

Mme Dunn invite les membres à prendre connaissance du calendrier des rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2026-2027. Des invitations officielles seront acheminées prochainement.

8.4. Du directeur général

8.4.1. Revue de presse du 16 mars au 4 mai 2026

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse. Il communique des informations entourant la sentence de M. James Coulombe découlant des événements de l'agression du 4 octobre au campus principal.

8.5. Du directeur des études

8.5.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 2^e tour SRAM

M. Leduc présente les statistiques d'admission pour l'automne 2026 à la suite du 2^e tour du SRAM. Il partage quelques faits saillants du tableau notamment la hausse des demandes en Techniques de génie mécanique. Des échanges ont lieu entourant la situation pour le programme d'éducation à l'enfance.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 16 juin 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. James-William Caron

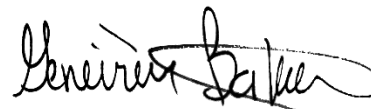
A-661.10

DE CLORE LA 661^e ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 20 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am
PV CA661